INITIALES DU MAIRE
CL
NB
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY**

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 05 juin 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Jessie Gonthier-Lajoie et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert.
Les Conseillers Yan Bolduc et Simon Pelchat ont été absents tout au long de l'assemblée.

Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe et Roger Fortin, Officier municipal sont présents alors que Josée Poulin, Directrice générale a été absente tout le long de la rencontre.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

01-06-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

02-06-2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 03 avril 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents qu'il soit adopté tel que rédigé.
La Conseillère, Madame Jessie Gonthier-Lajoie soulève cependant une erreur de rédaction à la résolution # 053-2023, dernier paragraphe, où on aurait dû lire : …incluant la remise des lieux en bon « état » et non en bon « été ».

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Rien de spécial à mentionner.

**CORRESPONDANCE**

La Municipalité accuse réception d'une correspondance de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, à l'effet de nous inviter à leur assemblée générale annuelle qui aura lieu en vidéoconférence le 07 juin prochain. Notamment, on verra au renouvellement d'une partie du Conseil d'administration. Il est possible de proposer notre candidature et ce, avant le 31 mai prochain.

L'ABC des Hauts Plateaux souhaite animer à nouveau cette année, le Pavillon du 150ième. On demande notre participation pour diffuser la tenue des différentes activités par publipostage ou par l'entremise de notre journal local. Comme c'est un organisme à but non lucratif, on convient de publier la tenue de leurs événements dans notre journal local, sans frais.

03-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Just tiendra son tournoi de balle amical, le samedi 17 juin 2023;
CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion, on adresse une demande à la Municipalité pour leur prêter :
- le bâtiment de l'OTJ;
- notre casse-croûte mobile;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
NB
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- notre cabane qui sert à la vente de bière;
- nos équipements de balle ainsi que 5 tables à pique-nique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise le prêt de tous ces bâtiments et équipements, tel que demandé.

Monsieur le Maire fait mention que comme le Conseil de la Fabrique a décidé de tenir son tournoi de balle annuel qui leur rapporte habituellement un bénéfice de 1500$, la résolution # 03-05-2023 adoptée par la Municipalité, en mai dernier, à l'effet de leur remettre cette somme pour ne pas retarder la réalisation de notre projet de patinoire deck hockey, ne soit plus applicable.

Madame la Secrétaire-trésorière adjointe nous avise qu'après 20 ans de service, Madame Colette Poulin démissionne de sa fonction de responsable de la gestion de la salle Amicale. Sa décision sera effective au 01er septembre prochain. La Municipalité a fait paraître une offre d'emploi dans l'édition de juin du journal local, jumelant la responsabilité du bon fonctionnement du service de location de la grande salle communautaire à celui de la salle Amicale. La Municipalité n'a reçu aucune candidature à ce jour.

Un communiqué de presse a été émis confirmant que le Maire de la Municipalité de St-Paul-de-Montminy a été blanchi des accusations portées contre lui par la Commission municipale du Québec.

La Secrétaire-trésorière adjointe a mis à la disposition des membres du Conseil, la programmation d'activités estivales proposée à la population de la MRC. On fait remarquer que les 4 et 5 juillet prochains des séances de yoga se tiendront à la plage de St-Just.

Le Comité des usagers Montmagny-L'Islet nous transmet une invitation à assister à l'assemblée générale du Comité des résidents du CHSLD de St-Fabien qui aura lieu le 07 juin prochain. Avis aux intéressés.

## ACCEPTATION DES COMPTES

04-06-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'acquittement des comptes à payer de juin 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance, soit autorisé.

Certains questionnements des Élus sont adressés aux employés municipaux, auxquels ceux-ci répondent de façon satisfaisante.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, en remplacement de la Directrice générale, Josée Poulin, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Nancy Bertrand

Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe

## RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

05-06-2023

CONSIDÉRANT QU'à la fin avril et en mai 2023, la brigade incendie a effectué plusieurs sorties d'urgence, soit pour des incendies réels, soit pour des incendies qui se sont avérés de fausses alarmes ou pour des sorties d'entraide et d'inspection électrique;
CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait également mention d'heures de pratique ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux de ces différents incendies soient rémunérés.

## RAPPORTS DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. L'Officier municipal est en mesure de répondre aux interrogations des membres du Conseil, notamment en ce qui a trait au nivelage de certaines routes de la Municipalité.

## RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le Conseiller Étienne Fortin va faire une vérification des luminaires de rue et avisera les employés municipaux si certains sont défectueux.

Madame Jessie Gonthier-Lajoie mentionne que l'activité de financement du bouteille-o-thon a été un succès et qu'ils sont en préparation de la Fête de la St-Jean. L'Officier municipal avise Madame Gonthier-Lajoie de faire leurs demandes de ce qu'ils nécessitent dès que possible.

Le Conseiller Raynald Forgues avise les Élus qu'il a fait une tournée des sentiers du Parc régional des Appalaches. Du bois a été mis à la disposition des gens qui fréquentent les lieux et font des feux. Il fera le nécessaire pour aviser Stéphanie du Parc que des travaux mineurs de réparation doivent être effectués au trottoir aménagé dans les tourbières. À part cela, les sentiers sont en bon état.

Le conseiller Max Laurent Vidal mentionne que les travaux de caractérisation du chemin de fer accusent du retard mais qu'ils devraient être complétés d'ici le 16 juin prochain. De plus, une journée porte ouverte du Club Quad se tiendra le 17 juin. On fera le nécessaire pour faciliter l'inscription des participants sur nos médias sociaux. La présence de Monsieur le Maire serait souhaitée pour couper un ruban soulignant la mise en service de nouveaux sentiers du Club Quad.

## VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

06-06-2023

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux désirent informer les membres du Conseil qu'ils prendront leurs vacances d'été aux dates suivantes :

- Roger Fortin : du 28 juillet (vendredi) au 11 août inclusivement;
- Nancy Bertrand : du 31 juillet (lundi) au 04 août inclusivement ainsi que du 02 octobre (lundi) au 06 octobre inclusivement;
- Josée Poulin : du 24 juillet (lundi) au 28 inclusivement et une autre semaine à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel employé de la Municipalité, Monsieur Charles-Antoine Lessard a droit à une journée de vacances par mois et qu'au 31 mai, ça a fait un mois qu'il a été engagé;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lessard demande à avoir dès cet été, une semaine de vacances, soit du 03 (lundi) au 10 juillet inclusivement, de telle sorte qu'il sera en vacances 6 jours ouvrables dont 4 jours payés par la Municipalité et deux journées prises dans sa banque de vacances accumulées;
CONSIDÉRANT QUE les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal durant la période des vacances seront assurées en tout temps, soit par la Directrice générale ou par son Adjointe, assurant ainsi le service à la population de façon continue;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que la Municipalité soit avisée des choix de périodes de vacances de ses employés municipaux.
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité paie à ses frais 4 jours de vacances à son nouvel employé, Monsieur Charles-Antoine Lessard.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
07-06-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

**COMPTE-RENDU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS - HIVER 2022-2023**

CONSIDÉRANT QU'un bilan comparatif des saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 des dépenses relatives au déneigement des chemins de la Municipalité a été remis à chacun des membres du Conseil;
CONSIDÉRANT QU'à la lecture de celui-ci, on est à même de constater que les dépenses pour les trois saisons sont sensiblement les mêmes, à part une dépense extraordinaire d'équipement la dernière saison et qu'il en aurait coûté plus cher d'allouer le contrat d'entretien d'hiver à un contracteur;
CONSIDÉRANT QUE pour les trois saisons, le total des dépenses cumule 149 775,98$ alors que le total du contrat de déneigement aurait monté à 288 771,08$, d'où une économie de 138 995,10$;
CONSIDÉRANT QUE même en prenant en compte l'achat d'équipements effectué à la première saison, la Municipalité fait une économie de 57 105,10$;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que le bilan préparé et déposé soit adopté par les membres du Conseil.

Il avait été convenu d'ajouter au point « varia » la proposition de location du tracteur pour les prochaines années. Comme nous sommes dans le vif du sujet, on convient d'aborder ce point immédiatement.

**PROPOSITION DE LOCATION DU TRACTEUR POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

08-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le « Groupe Bossé » nous a transmis une proposition de location du tracteur JCB 8330 pour les 3 à 5 prochaines saisons hivernales;
CONSIDÉRANT QUE copie de cette offre a été remise à chacun des membres du Conseil;
CONSIDÉRANT QU'en plus des coûts de location, on y stipule une garantie complète du tracteur par le manufacturier JCB incluant les changements d'huile et qu'une machine de remplacement sera fournie dans un délai de 8 heures en cas de bris majeur sur l'équipement;
CONSIDÉRANT QUE le tableau qui suit fait état des coûts de location proposés par le « Groupe Bossé » et des coûts que la Municipalité pourrait négocier;

| SAISON HIVERNALE | COÛT PROPOSÉ PAR LE GROUPE BOSSÉ (pour 325 heures) | COÛT NÉGOCIÉ PAR LA MUNICIPALITÉ (augmentation de 20% la première année et de 1000$ les années suivantes) |
|---|---|---|
| 2022-2023 | 21 000$ | 21 000$ |
| 2023-2024 | 27 000$ | 25 200$ |
| 2024-2025 | 28 000$ | 26 200$ |
| 2025-2026 | 29 000$ | 27 200$ |
| 2026-2027 | 30 000$ | 28 200$ |
| 2027-2028 | 31 000$ | 29 200$ |

CONSIDÉRANT QUE la proposition de coût du « Groupe Bossé » est basé sur 325 heures et que les heures additionnelles seraient facturées à 90,00$ l'heure pour toute la durée de la location;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que la Municipalité tente de négocier à la baisse les coûts de location du tracteur JCB 8330 pour les cinq prochaines années. De même, nous essayerons de diminuer le tarif facturé pour les heures additionnelles de 90$ à 84$ (70$ en 2022-2023 X 20% d'augmentation).

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
09-06-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

## PROJET PATINOIRE – ADJUDICATION CONTRAT DALLE DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de propositions pour réaliser la construction d'une surface de jeu (dalle en béton) pour un Dek Hockey;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 25 mai dernier;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions, aux coûts suivants :

| ENTREPRENEUR | COÛT TOTAL AU BORDEREAU DE SOUMISSION (avec taxes) |
|---|---|
| Michel Gamache et Frères inc. | 111 407,79$ |
| Jean-Paul et Roger Bolduc inc. | 89 270,62$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que la Municipalité accorde le contrat de construction d'une surface de jeu (dalle en béton) pour un Dek Hockey à l'entrepreneur le plus bas conforme, Jean-Paul et Roger Bolduc inc. dont le total des coûts est de 89 270,62$ avec taxes.

## ADJUDICATION CONTRAT TRAITEMENT DE SURFACE – RANG ST-ISIDORE

10-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de propositions pour accorder un contrat de traitement de surface d'une section du Rang St-Isidore, soit sur une longueur de 2,7 kilomètres à partir de l'intersection de la Route du Couvent, côté Est;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 01er juin dernier;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions, aux coûts suivants :

| ENTREPRENEUR | COÛT TOTAL AU BORDEREAU DE SOUMISSION (avec taxes) |
|---|---|
| Les Entreprises Bourget inc. | 177 753,65$ |
| Franroc, division de Sintra inc. | 196 658,99$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que la Municipalité accorde le contrat de traitement de surface d'une section du Rang St-Isidore telle que définie dans l'appel d'offre à Les Entreprises Bourget inc. le plus bas soumissionnaire conforme, dont le total des coûts proposé est de 177 753,65$ avec taxes.

## DEMANDE CCU

11-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire du lot connu et désigné comme étant le lot 6 166 481 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, nous a adressé une demande en vue de procéder à une opération cadastrale qui a pour but de créer plusieurs terrains sur ledit lot;
CONSIDÉRANT QUE l'Officier municipal ainsi que Lili Tanguay, employée de la MRC de Montmagny engagée par la Municipalité à titre d'Inspectrice municipale, ont travaillé ensemble sur la demande de permis de lotissement;
CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente demande porte sur des dispositions du règlement de lotissement en vigueur dans la Municipalité, savoir le règlement #04-90 ainsi que les règlements #140-2021 modifiant le règlement précédent au chapitre 5;
CONSIDÉRANT QU'il est notamment précisé à l'article 3.8 ce qui suit :
*Pour être acceptée, une demande de permis de lotissement doit contenir les informations suivantes :*

- *Le terrain est pourvu d'un accès à une rue municipale ou à une rue projetée dont le cadastre a déjà été accepté par le Conseil et a été enregistré selon la Loi;*
- *La superficie et les dimensions du/des terrains respectent les normes de lotissement en fonction de l'usage prévu;*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
NB
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3.9.1, on stipule que *si une opération cadastrale a pour but de créer deux (2) terrains ou plus ou si elle nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue privée ou publique, le requérant doit soumettre sa demande de permis de lotissement accompagnée d'un croquis de son projet pour approbation auprès du fonctionnaire désigné. Ce dernier doit présenter la demande de permis et le projet au Comité d'urbanisme et en dernière instance au Conseil municipal pour approbation en fonction des règlements et plans d'urbanisme de la Municipalité;*
CONSIDÉRANT QU'aux articles 5.2 et 5.3 du règlement #140-2021 modifiant le règlement au chapitre 5, on fait état de dispositions s'appliquant à toute nouvelle rue privée devant posséder une emprise de rue de 10 mètres ou plus;
CONSIDÉRANT QUE la propriété se retrouve dans la zone Fc-2 autorisant les usages résidentiels « unifamilial (isolé, jumelé ou en rangée) », « bifamilial » et « maison-mobile » ainsi que l'usage « hébergement et restauration »;
CONSIDÉRANT QU'un plan de projet de subdivision a été préparé par la firme d'Arpenteurs-géomètres Michel Fortin, numéro de minute 34543 et présenté aux membres du CCU ainsi qu'aux membres du Conseil municipal;
CONSIDÉRANT QUE ledit plan a fait l'objet d'une analyse de la part de Madame Lili Tanguay, Inspectrice et ses recommandations pour rendre le projet conforme ont été acheminées à Madame Stéphanie Demers ainsi qu'au propriétaire, Monsieur Éric Robinette;
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé un avis motivé et favorable en prenant en considération les critères prescrits à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'à la présente séance, le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité d'urbanisme, à l'effet que ce projet amènerait de nouveaux propriétaires à St-Just-de-Bretenières;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que la Municipalité de St-Just-de-Bretenières autorise *Gestion Alex et Eric inc.* à procéder à une opération cadastrale ayant pour but de créer plusieurs terrains sur leur propriété connue et désignée comme étant le lot 6 166 481 et ce, en respect avec la réglementation présentement en vigueur dans la Municipalité.

**ACHAT DU LOT 6 167 043 PAR LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION SIGNATURE DE CONTRAT**

12-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir la propriété de l'entreprise à numéro 13094502 Canada inc;
CONSIDÉRANT QUE l'utilisation dudit terrain, avant les années 2000, était une station-service;
CONSIDÉRANT QUE depuis, le terrain est exempt de tout élément polluant, savoir : réservoirs à essence et matériaux granulaires contaminés;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de la propriété identifiée par le numéro de lot 6 167 043 au coût de 1,15$ (taxes incluses) et que les frais notariés soient à la charge de la Municipalité.
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale en poste soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Just-de-Bretenières, le contrat à intervenir entre les deux parties.

**BOURSES DES FINISSANTS 2022-2023**

13-06-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remettre une bourse aux finissants du secondaire de notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QU'après information, pour l'année scolaire 2022-2023, deux jeunes de St-Just sont finissants;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité remette une bourse de 100,00$ aux deux finissants de l'année scolaire 2022-2023.

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Madame Joëlle Gendron, Urbaniste et Aménagiste à la MRC de Montmagny nous a confirmé que tous les dossiers transmis à la MRC en vue de la vente pour non-paiement de taxes municipales et scolaires, ont été acquittés. Par conséquent, aucun immeuble sur notre territoire ne fera l'objet d'une vente à l'enchère publique prévue jeudi le 09 juin 2023.

**ACHAT OU RÉPARATION AIR CLIMATISÉ**

14-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation central de l'édifice municipal est défectueux et que le compresseur est à remplacer;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des propositions à deux spécialistes dans le domaine;
CONSIDÉRANT QUE le tableau qui suit présente les deux propositions de coûts :

| SPÉCIALISTE | COÛT AVANT TAXES |
|---|---|
| Réfrigération J.P. (Beauce) inc. | 7500$ |
| Prévostech inc. | 5450$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu unanimement que les services de Prévostech inc. soient retenus pour effectuer les travaux de réparation du système de climatisation de l'édifice municipal.

On regardera s'il y a possibilité d'obtenir une subvention pour ce type de travaux dans le cadre d'un programme d'amélioration de bâtiments.

**COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP**

En avril dernier, on avait convenu d'émettre un communiqué en lien avec la disponibilité d'un simulateur de golf et la visite du Député. Comme cela n'a pas été fait à ce jour, on convient de faire le nécessaire ce mois-ci.

**VARIA – LOCATION DU TRACTEUR JCB 8330**

Ce sujet a déjà été abordé suite au point # 11 de l'ordre du jour et la résolution # 08-06-2023 a été adoptée.

**VARIA CADEAU DE STAGE POUR MARC-ANTOINE**

15-06-2023

CONSIDÉRANT QUE Marc-Antoine Poulin Talbot a effectué un stage à la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du travail accompli depuis janvier dernier, à raison de 2 à 3 jours par semaine;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que la Municipalité lui remette une carte cadeau Visa de 500$.

**VARIA – DIVERS**

Il est question de l'arrosage des fleurs. Nous recherchons encore quelqu'un pour assurer cette tâche. Aucune proposition suite à notre annonce dans le journal. Des démarches auprès de certaines personnes susceptibles de bien faire ce travail seront faites. Si vous avez des suggestions, en faire part à la Secrétaire-trésorière adjointe.

Il est question également d'une résolution déjà adoptée à transmettre à la MRC, en regard du projet de Dek Hockey, que les travaux de création de 24 logements devraient débuter à la mi-juin et de la nécessité de réparer la clôture entourant le Parc Normand Chabot.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

16-06-2023

N° de résolution ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande de l'information additionnelle en regard d'une dépense effectuée par la Municipalité.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19 :58 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 03ième JOUR DE JUILLET 2023.

Donald Gilbert, Maire

Nancy Bertrand Sec.-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103